

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 30/2026

OBJET : DESIGNATION DES REFERENTS AMBROISIE

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Présents : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRESCIANI Gaël, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, DESMEURE Juliane, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, LEONARD Myriam, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, PITOT Patrice, RADIGUET Nicolas, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, DAUJAN Nicolas, GUIBERT Annie, FAURE Christophe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusée : GRIGNON Aurélie pouvoir à BRUNET Rémy

Mme Nathalie FAURE est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire informe l'assemblée que l'ambrosie est une plante invasive dont le pollen est fortement allergisant et constitue un enjeu de santé publique.

Il rappelle que la lutte contre l'ambrosie est organisée au niveau national et régional, notamment sous l'égide de l'Agence régionale de santé, et qu'il est recommandé aux communes de désigner un référent ambrosie chargé de relayer les actions de prévention, de repérage et de signalement.

M. le Maire propose de désigner deux référents ambrosie pour la commune.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER Mme DESMEURE Juliane et M VESCOVI Jean-Marc, « Référents Ambrosie » pour la Commune de Mercurool-Veunes.
- PRECISER que les référents ambrosie auront pour missions :
 - de repérer la présence d'ambrosie sur le territoire communal ;
 - d'informer la population et les acteurs locaux ;
 - de contribuer au signalement des foyers d'ambrosie, notamment via les outils mis à disposition au niveau national ;
 - de relayer les actions de lutte en lien avec les services compétents ;

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

